

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 17 octobre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la spécialité de :

ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BENDIMERAD	Mehdi Aymen
2	TONGAVELONA ép. RANDRIAMIARISOA	Adrianna
3	ZEMOURI	Samia

Cette liste annule et remplace la liste 17 octobre 2022

dont la durée de validité de 18 mois reste inchangée

Fort-de-France, le 14 décembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie



Fatiha NEHAL